



LEGENDE

- Z BÂTIMENT
- Z AMPHITHÉÂTRE
- P PARKING
- STATION DE TRAMWAY
- ESCALIER EXTERIEUR
- BARRIÈRE
- ACCUEIL
- MISSION HANDICAP
- PLACES PMR
- ZONE CHANTIER
- Emplacement food-truck

Convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public relative à l'exploitation de food trucks sur le campus Porte des Alpes au titre de l'année universitaire 2021-2022

BORDEREAU DE RÉPONSE

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Quels types de convenants (verres, assiettes, couverts, sacs) seront fournis aux clients ?

Nous travaillons qu'avec des contenants 100% recyclés en carton

2. Comment seront gérés les déchets issus de l'activité exercée (déchets produits par le candidat et les clients) ?

Les clients auront a disposition trois poubelles pour le tri (Carton / verre / autres déchets). Pour nos déchets, nous utiliserons également des

3. Quel est le taux d'émission de CO2 produit par le véhicule (voir le champ V7 de la carte grise) ?

Estafette des années 80, taux à 200

4. Présentez la politique sociale de votre structure (vis-à-vis des clients, de vos salariés, en termes de handicap, d'égalité, etc.)

La politique sociale de notre structure s'organise autour de l'égalité et la mise en place de formule pour tous. Pour toutes les bourses, nous souhaitons mettre en place des repas sain mais également la possibilité de cuisiner chez soi avec des produits frais et de notre région.

ANNEXE 2 : BORDEREAU DE REPONSE (PAGE 3/3)

Convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public relative à l'exploitation de food trucks sur le campus Porte des Alpes au titre de l'année universitaire 2021-2022

BORDEREAU DE RÉPONSE

CARTE PROPOSÉE ET PRIX PRATIQUÉS

1. Présentation de votre politique concernant l'élaboration de votre carte (produits frais, respect de la saisonnalité des produits, diversité des menus, etc.)

Comme évoqué dans notre dossier, nos produits sont frais et de saison. Nos fournisseurs sont dans notre département ou notre région. Nous travaillons avec des producteurs essentiellement basés dans les monts du lyonnais (fromage, yaourt, fruits, légumes, paniers potager,...) Nous sommes dans l'idée de travailler par la suite en étroite collaboration avec la diététicienne de l'université si cela est possible pour permettre aux étudiants qui le souhaitent leur proposer des recettes et des idées de menu en relation avec nos produits.

2. Quels sont les moyens de paiement proposés ?

Nous proposons plusieurs moyens de paiement : espèce, carte bleue, ticket restaurant pour les étudiants en alternance.

3. Présentation détaillée de la carte proposée

Dénomination de la formule		Contenu de la formule	Conditionnement (cl / gr)	Prix en € TTC	
Formules	Menu petite faim	Soupe + Boisson + Dessert	Barquette avec couvercle refermable / Sac	8,90 €	
	Menu du jour	Selection du jour + Boisson	Barquette avec couvercle refermable / Sac	9,90 €	
	Menu découverte	Salade 2 bases au choix + 3 ingrédients/Tartine/Wrap + Boisson + Dessert* *Supp 2€ (dessert à composer)	Barquette avec couvercle refermable / Sac	10,90 €	
	Menu gourmand	Salade 2 bases + 5 ingrédients + Boisson + Dessert* *Supp 2€ (dessert à composer)	Barquette avec couvercle refermable / Sac	12,90 €	
	Salade à composer 1 ou 2 bases au choix avec 3 ingrédients / 1 garniture / 1 sauce au choix	Salade 3 ingrédients	Barquette refermable	8,90 €	
	Salade à composer 1 ou 2 bases au choix avec 5 ingrédients / 1 garniture / 1 sauce au choix	Salade 5 ingrédients	Barquette refermable	10,90 €	
Aliments à la carte	Tartine / Wrap / Sandwich à composer avec 1 base et 3 ingrédients + 1 garniture		Barquette refermable	8,90 €	
	soupe du jour et sa petite salade		Contenant verre en carton refermable avec une barquette refermable pour la salade	6,90 €	
	Yaourt au fruits			1,80 €	
	Demi fromage sec (chèvre / vache / ...) + Pain (complet / céréales / ...)			2,60 €	
	Salade de fruits frais			4,90 €	
	Dessert à composer avec une base type pancake + 3 ingrédients au choix			4,90 €	
	Boissons chaudes	Café en grains	court long		1,80 € 2,00 €
			crème ou au lait		2,30 €
		Chocolat			3,50 €
		Thé			3,50 €
Eau plate		Bouteille en plastique 50 cl	1,90 €		
Eau gazeuse		Bouteille en plastique 50 cl	2 €		
Thé glacé			3,50 €		
Eau pétillante au miel (production locale)			3,50 €		
100% pur jus (extracteur)			3,90 €		
Smoothie du jour			4,20 €		

ANNEXE 3 : CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2021-2022

Approuvé en CFVU du 5 mars 2021 et en CA du 12 mars 2021

AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT
1 DI	1 ME	1 VE	1 LU	1 ME	1 SA	1 MA	1 MA	1 VE	1 DI	1 ME	1 VE	1 LU
2 LU	2 JE	2 SA	2 MA	2 JE	2 DI	2 ME	2 ME	2 SA	2 LU	2 JE	2 SA	2 MA
3 MA	3 VE	3 DI	3 ME	3 VE	3 LU	3 JE	3 JE	3 DI	3 MA	3 VE	3 DI	3 ME
4 ME	4 SA	4 LU Semaine 4	4 JE	4 SA	4 MA	4 VE Rendu des notes	4 VE	4 LU Semaine 10	4 ME	4 SA	4 LU	4 JE
5 JE	5 DI	5 MA	5 VE	5 DI	5 ME	5 SA	5 SA	5 MA	5 JE	5 DI	5 MA	5 VE
6 VE	6 LU	6 ME	6 SA	6 LU Semaine 12	6 JE	6 DI	6 DI	6 ME	6 VE	6 LU	6 ME Rendu des notes	6 SA
7 SA	7 MA	7 JE	7 DI	7 MA	7 VE	7 LU Semaine 3	7 LU Semaine 6	7 JE	7 SA	7 MA	7 JE	7 DI
8 DI	8 ME	8 VE	8 LU Semaine 8	8 ME	8 SA	8 MA	8 MA	8 VE	8 DI	8 ME	8 VE	8 LU
9 LU	9 JE	9 SA	9 MA	9 JE	9 DI	9 ME	9 ME	9 SA	9 LU	9 JE	9 SA	9 MA
10 MA	10 VE	10 DI	10 ME	10 VE	10 LU	10 JE	10 JE	10 DI	10 MA	10 VE	10 DI	10 ME
11 ME	11 SA	11 LU Semaine 5	11 JE	11 SA	11 MA	11 VE	11 VE	11 LU Semaine 11	11 ME	11 SA	11 LU Jury AP-Midi	11 JE
12 JE	12 DI	12 MA	12 VE	12 DI	12 ME	12 SA	12 SA	12 MA	12 JE	12 DI	12 MA Jury Journée	12 VE
13 VE	13 LU Semaine 1	RENTREE	13 ME	13 SA	13 LU	13 DI	13 DI	13 ME	13 VE	13 LU	13 ME Jury AP-Midi	13 SA
14 SA	14 MA	14 JE	14 DI	14 MA	14 VE	14 LU Semaine 4	14 LU Semaine 7	14 JE	14 SA	14 MA	14 JE Jury Journée	14 DI
15 DI	15 ME	15 VE	15 LU Semaine 9	15 ME	15 SA	15 MA	15 MA	15 VE	15 DI	15 ME	15 VE	15 LU
16 LU	16 JE	16 SA	16 MA	16 JE	16 DI	16 ME	16 ME	16 SA	16 LU	16 JE	16 SA	16 MA
17 MA	17 VE	17 DI	17 ME	17 VE	17 LU	17 JE	17 JE	17 DI	17 MA	17 VE	17 DI	17 ME
18 ME	18 SA	18 LU Semaine 6	18 JE	18 SA	18 MA	18 VE	18 VE	18 LU FERIE	18 ME	18 SA	18 LU	18 JE
19 JE	19 DI	19 MA	19 VE	19 DI	19 ME	19 SA	19 SA	19 MA Semaine 12	19 JE	19 DI	19 MA	19 VE
20 VE	20 LU Semaine 2	20 ME	20 SA	20 LU	20 JE	20 DI	20 DI	20 ME	20 VE	20 LU	20 ME	20 SA
21 SA	21 MA	21 JE	21 DI	21 MA	21 VE	21 LU	21 LU Semaine 8	21 JE	21 SA	21 MA	21 JE	21 DI
22 DI	22 ME	22 VE	22 LU Semaine 10	22 ME	22 SA	22 MA	22 MA	22 VE	22 DI	22 ME	22 VE	22 LU Ouverture
23 LU	Ouverture	23 SA	23 MA	23 LU	23 DI	23 ME	23 ME	23 SA	23 LU	23 ME	23 SA	23 MA
24 MA	24 VE	24 DI	24 ME	24 VE	24 LU Semaine 1	RENTREE	24 JE	24 DI	24 MA	24 VE	24 DI	24 ME
25 ME	25 SA	25 LU Semaine 7	25 JE	25 SA	25 MA	25 VE	25 VE	25 LU	25 ME	25 SA	25 LU	25 JE
26 JE	26 DI	26 MA	26 VE	26 DI	26 ME	26 SA	26 SA	26 MA	26 JE	26 DI	26 MA	26 VE
27 VE	27 LU Semaine 3	27 ME	27 SA	27 LU	27 JE	27 DI	27 DI	27 ME	27 VE	27 LU	27 ME	27 SA
28 SA	28 MA	28 JE	28 DI	28 MA	28 VE	28 LU Semaine 5	28 LU Semaine 9	28 JE	28 SA	28 MA	28 JE	28 DI
29 DI	29 ME	29 VE	29 LU Semaine 11	29 ME	29 SA	29 MA	29 MA	29 VE	29 DI	29 ME	29 VE	29 LU
30 LU	30 JE	30 SA	30 MA	30 JE	30 DI	30 ME	30 ME	30 SA	30 LU	30 JE	30 SA	30 MA
31 MA		31 DI		31 VE	31 LU Semaine 2		31 JE		31 MA		31 DI	31 ME
AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT

Vacances d'été fermeture de l'université

Vacances d'été fermeture de l'université

ANNEXE 4 – Règlement intérieur de l'Université Lumière Lyon 2

Le règlement intérieur de l'Université peut être consulté à l'adresse suivante :

https://www.univ-lyon2.fr/medias/fichier/reglementinterieur202104_1619538362222-pdf

ANNEXE 5 – Roulement entre les emplacements lors des pauses méridiennes

Comme prévu à l'article 4.2.1 de la convention, un roulement s'opère de sorte à chaque exploitant occupe chaque emplacement deux jours par semaine.

Détermination de l'occupation pour l'emplacement 1 : le candidat le mieux classé au stade de l'analyse des offres (ATELIER DES COPAINS) choisit ses deux jours d'occupation. Le deuxième au classement (LA COMPAGNIE DES M'HADJEB) occupe les deux jours restants.

Détermination de l'occupation pour l'emplacement 2 : se déduira des choix opérés pour l'occupation de l'emplacement 1.

Choix opéré pour l'occupation des emplacements par l'ATELIER DES COPAINS :

	EMPLACEMENT 1	EMPLACEMENT 2
LUNDI		oui
MARDI	oui	
MERCREDI		oui
JEUDI	oui	

